

MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----  
**CABINET**  
-----

Tél. : (242) 281 41 29

Fax : (242) 281 41 28

E.mail : [ministerecom@yahoo.fr](mailto:ministerecom@yahoo.fr)

B.P. : 114

N° ...../MCRP-CAB

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU 5 JUILLET 2010**

**Le Président de la République, Chef de l'Etat, a présidé ce jour 5 juillet 2010**, une réunion du Conseil des Ministres. Celle-ci a été entièrement consacrée à l'examen du **Document d'orientation budgétaire** en vue de l'élaboration du budget exercice 2011.

Ce document a été présenté conjointement par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, M. Pierre Moussa, et le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, M. Gilbert Ondongo, agissant conformément aux instructions du Président de la République, Chef du Gouvernement.

Expression concrète de la démocratie qui s'enracine dans notre pays, le débat d'orientation budgétaire, auquel le Président de la République convie les membres du Gouvernement et les parlementaires, a pour objectif principal de répondre à la question fondamentale de savoir **que faire et comment faire**, en 2011, pour assurer la modernisation et l'industrialisation du Congo, préconisées dans le « Chemin d'Avenir » ?

En clair, il s'est agi, d'indiquer pour 2011, comment lancer l'industrialisation du pays et comment moderniser les infrastructures de base, le cadre physique de vie des populations, l'éducation, la protection sociale, l'offre publique de santé, l'offre touristique, l'administration publique, la force publique, la gouvernance économique, l'accès à la culture, la pratique du sport, la recherche, l'outil diplomatique, etc.

**Les membres du Gouvernement et les Parlementaires devront donc choisir les principales réformes à mettre en œuvre et les investissements prioritaires à réaliser, en 2011, afin de poursuivre la restructuration de l'économie nationale et de la modernisation de la société.** Tout cela en tenant compte, évidemment, à la fois des « objectifs de développement pour le millénaire » et de la nécessité d'accélérer la croissance avec une forte création d'emplois. Une approche qui se situe aux antipodes de cette sorte de saupoudrage qui a parfois présidé à l'élaboration des budgets dans le passé.

**Dans l'ensemble, en 2010, l'économie congolaise se porte bien.** Le taux de croissance, estimé au début de l'année à 13,4%, est à présent ramené à 12,1%, en raison des aléas de la production pétrolière. Mais, même révisé, ce taux de croissance reste le plus fort en Afrique pour l'année en cours.

**Ces statistiques indiquent clairement qu'il prévaut dans notre pays un contexte propice à la croissance.** Le Congo est stable. Il vient de bénéficier d'une annulation substantielle de sa dette extérieure grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les principaux indicateurs macroéconomiques sont tous au vert : la croissance en moyenne annuelle entre 2005 et 2010, est d'environ 6% ; le taux d'inflation avoisine les 3%, norme requise pour la convergence au sein de la CEMAC ; le budget de l'Etat enregistre des excédents depuis 2005 ; la dette publique extérieure représente moins de 20% du PIB et la balance des paiements est excédentaire. Dans tous les secteurs d'activités, le potentiel de notre pays est très appréciable. En effet, le Congo dispose d'énormes atouts pour une croissance régulière sur le long terme, qui devrait le conduire au rang des pays émergents dans un horizon de 10 à 15 ans.

L'élaboration du budget de l'Etat pour 2011 s'inscrira dans le cadre de la réforme que le Gouvernement a réalisée en 2009, laquelle introduit une approche du budget axé sur les résultats. **L'approche du budget axé sur les résultats, appelée parfois budget programmes, implique une plus grande responsabilisation de chaque ministère** dans la mesure où chaque ministre est appelé à circonscrire les priorités de son secteur, à en déterminer les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs du suivi-évaluation.

**A l'exception des dépenses de personnel, le principe retenu pour prévoir les dépenses de l'Etat en 2011 est celui du budget base zéro.** Il suppose une remise à plat de tous les crédits votés antérieurement.

Toutes les dépenses de l'Etat pour 2011 seront prévues et autorisées dans la loi des finances. Seules les dépenses inscrites au budget seront opposables à l'Etat.

Outre les infrastructures de base relevant du partenariat stratégique avec la Chine et des accords avec les différents partenaires au développement, le gouvernement investira notamment pour :

- les infrastructures de base et autres projets de construction en cours pour leur achèvement ;
- l'implantation de la première zone économique spéciale dans le voisinage du port en eau profonde de Pointe-Noire. Il créera les conditions pour le fonctionnement de cette zone et incitera fortement les entreprises industrielles à s'y installer.

- les équipements de production et de distribution d'eau potable dans tous les chef-lieux de départements et de districts non encore équipés;
- la connection au boulevard énergétique national (qui comprend les centrales à gaz de Brazzaville et de Pointe-noire ainsi que les barrages hydroélectriques de Moukoulou, du Djoué et d'Imboulou) de tous les chefs-lieux de districts qui peuvent l'être ;
- la construction des centrales ou micro-centrales de production d'électricité (y compris à base d'énergie solaire) des chefs-lieux de districts non connectés au boulevard énergétique national ;
- la construction des réseaux d'électricité et de distribution d'eau potable dans les villes de Brazzaville et de Pointe-noire ;
- la construction des routes d'intégration sous-régionale et de desserte des centres de production ;
- l'équipement des aéroports nouvellement construits ;
- la réhabilitation du CFCO ;
- l'aménagement des voies navigables et ports fluviaux ;
- l'installation de la fibre optique nationale ;
- la couverture nationale audiovisuelle et en télécommunications ;

- la municipalisation du département de la Cuvette-Ouest et du département qui abritera les festivités du 52<sup>eme</sup> anniversaire de l'indépendance nationale ;
- La mise en œuvre du programme de mécanisation de l'agriculture et de vulgarisation des techniques agricoles.
- L'appui par des aides directes et indirectes aux exploitants agricoles.
- La construction et l'équipement des villages agricoles dans l'ensemble du pays.
- La réhabilitation et la modernisation de l'université Marien Ngouabi.
- Le lancement des travaux de construction d'une nouvelle université à Kintélé.
- La construction et l'équipement d'un institut universitaire des technologies ( IUT) ou d'une école polytechnique à Pointe-Noire et au centre du pays.
- La construction et l'équipement d'une grande école normale des instituteurs (ENI) à Brazzaville.
- La réhabilitation des internats des lycées.
- La construction et l'équipement d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département ne disposant pas de pareille structure.

- Le lancement des travaux de construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire (CHU) à Brazzaville.
- Le lancement d'un programme d'urgence d'assainissement, d'hygiène et de salubrité pour les principales villes.
- Le doublement du nombre de logements sociaux à Brazzaville.
- L'aménagement des sites touristiques d'Odzala, de Nouabalé-Ndoki, de la Côte atlantique et de la Route de l'Esclave.
- La construction du Palais de la culture, du Musée National et la Cité du Fespam.
- La construction et l'équipement d'un institut de recherche en foresterie à Ouesso.
- L'engagement d'un programme national d'afforestation et de reboisement en liaison avec les partenaires extérieurs.
- La construction et l'équipement d'un centre de formation continue des agents de l'Etat en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- La construction et l'équipement d'une maison d'arrêt dans chaque ville abritant une cour d'appel.
- L'application de la première tranche annuelle de la loi de programmation d'équipement de la force publique.

Bref, autant d'actions programmées pour 2011, qui sont tout simplement extraites du « Chemin d'avenir », mais aussi du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et du Programme à moyen terme appuyé le Fonds Monétaire International. Une fois entérinés à l'issue des débats, ces actions constitueront la trame du budget 2011.

Après un échange responsable et fructueux, émaillés de pertinents amendements, le Document d'orientation budgétaire a été unanimement adopté.

Avant de se séparer, les membres du Conseil ont prononcé deux nominations sur la base d'un dossier introduit par le Ministre de Affaires foncières et du Domaine Public, M. Pierre Mabiala.

**Sont nommés :**

- Directeur général des Affaires Foncières, du Cadastre et de la Topographie : **Alphonse Ndinga-Koula** ;
- Directeur général du Domaine de l'Etat : **Barthélemy Kibouanga**.

Commencé à 10h30, le Conseil des Ministres de ce jour s'est achevé à 13h.

Fait à Brazzaville, le 5 juillet 2010

Pour le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture et des Arts

**Jean-Claude GAKOSSO**